

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERNANTOIS

Réunion ce jour, mercredi 10 mai 2023 à 18h30 à la Mairie sur convocations individuelles adressées le 02 mai 2023.

ORDRE DU JOUR :

- Délégation Droit de Prémption Urbain
- Augmentation tarif SICOPAL
- Révision statuts d'ECLA – Compétence Scolaire
- Comptes rendus de réunion
- Questions et informations diverses

Etaient présents : Monique PYON, Gérard GIONO, Christian PONARD, Jean Michel GABET, Catherine CORNIER, Franck GUILLOT, Guy SCHENCK

Absents excusés : Hubert MARTIN donne pouvoir à Gérard GIONO

Secrétaire de séance : Christian PONARD

Mme Monique PYON accueille les membres du Conseil et ouvre la séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil Municipal du 05 avril 2023.

- Délégation des Droits de Prémption à Madame le Maire :

La Communauté d'Agglomération ECLA est compétente en matière d'urbanisme mais surtout détient le droit de préemption sur les communes membres. Cependant ECLA décide de déléguer ce droit aux communes, à l'exception des zones UX, UY et UL à vocation économique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de déléguer le Droit de Prémption Urbain à Madame le Maire.

Délibération approuvée à l'unanimité.

- Augmentation tarif SICOPAL :

Le comité syndical mixte ouvert pour la gestion de la Cuisine Centrale a voté le 16 mars 2023, une revalorisation du tarif de la téléalarme applicable au 01 juin 2023.

Actuellement : téléalarme 24.00€, à partir du 01 juin 2023 : 25.20€.

Le Conseil décide de facturer la téléalarme à 25.20€.

Délibération approuvée à l'unanimité.

- Révision Statuts d'ECLA – Compétence Scolaire :

Par délibération en date du 24 janvier 2019, le Conseil Communautaire d'ECLA a approuvé ses nouveaux statuts. Considérant les travaux conduits en 2021 et 2022 dans le cadre de la Commission Petite Enfance, d'un Comité de Pilotage dédié à la compétence du service scolaire, ainsi que dans le cadre des réunions d'exécutif, Considérant le travail d'audit réalisé en 2022 et la mise en évidence d'un besoin de simplification et d'efficience accrue dans la gestion des ATSEM et du personnel d'entretien dans les écoles, Le Conseil Communautaire d'ECLA a décidé, lors de sa réunion du 30 mars 2023, de modifier les statuts en retirant l'article 8 ainsi libellé :

« Article 8-8 - Secteur scolaire :

- En ce qui concerne le secteur scolaire, la Communauté d'Agglomération est compétente pour la gestion du personnel travaillant sur le lieu scolaire, dans les écoles élémentaires et maternelles, à savoir les agents d'entretien travaillant au bénéfice des activités scolaires et les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et agents faisant fonction d'ATSEM.

Un tel transfert permet de mettre en commun les compétences de ce personnel, de renforcer la formation de ces agents, de garantir une souplesse en cas de besoins de remplacement (congrés de maladie...), de pérenniser, par une plus grande mobilité, les postes même en cas de fermeture d'une classe.

Afin d'éviter la prise en compte de fonctions strictement marginales ou occasionnelles, ne sont pris en compte que les agents qui effectuent un minimum de 10% de leur temps effectif de travail au service des écoles.

- Par ailleurs, dans le but d'uniformiser les pratiques d'inscription des élèves et de facturation des coûts scolaires, la Communauté d'Agglomération propose les montants des frais de scolarité intra et extra communautaire, les conseils municipaux étant invités à se prononcer de manière concordante. »

Ce transfert de compétence s'accompagnera du transfert des moyens financiers nécessaires à l'exercice de la compétence, dans le cadre d'une évaluation des charges réalisée par la CLECT.

Le Conseil approuve les statuts d'ECLA applicables au 30 juin 2023.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Comptes-rendus de réunions :

SIVOS : Déléguée : Monique PYON

Suite à l'augmentation des coûts engendrés suite à la loi du 1/01/2023 qui refuse désormais le plastique pour les contenants, le tarif des repas livrés sera de 4,25Euros au lieu de 3,93 Euros à partir de septembre 2023. Des solutions sont examinées et le SICOPAL s'oriente vers des contenants réutilisables (inox). Cela implique une augmentation des coûts de logistique, traitement, lavage, achat de camions, personnel, production.

Isolation des combles de l'école (2 bâtiments) : Accord de principe pour un montant de 4190 Euros TTC (SIDEDEC) et étude thermique préalable 4500Euros TTC

SCOT : Déléguée : Monique PYON

Une présentation de la partie "diagnostic" du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) a eu lieu le 2 mai 2023.

Elle s'inscrit dans le travail sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Un séminaire -débat réunissant les élus aura lieu le 5 juillet prochain, suivi d'ateliers territoriaux qui débiteront en octobre pour notre zone. Le PLUI devra être achevé en 2028. Les habitants seront informés et pourront s'exprimer tout au long de cette élaboration (réunions, registres dans les mairies ...).

Questions diverses :

Travaux Rue de la Liberté : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les subventions escomptées au titre de la DETR et des amendes de police (Conseil Départemental) ne sont pas aussi importantes que souhaitées. Le Conseil Municipal décide de poursuivre et de réaliser le projet.

Maison en ruines : Les travaux de la maison attenante se poursuivent, la pose du crépi a commencé.

Stérilisation des chats : En partenariat avec l'association « Gaspard et Luna », la Commune souhaite procéder à la stérilisation d'une dizaine de chats errants.

Pont Rue des Vignerons : Dangerosité du Pont signalée par GRDF (conduite de gaz en danger par la chute de pierre). Problème DE NOUVEAU évoqué aux services compétents d'ECLA. Affaire à suivre.

SOLIHA : Agence qui s'occupe de la gestion des locations de la Commune fait intervenir à compter du mois de mai, une entreprise de nettoyage dans les parties communes des logements sis Rue de la Paix, le montant sera répercuté sur les loyers des locataires.

Commémoration du 08 mai : Madame le Maire fait remarquer avec consternation que, lors de la commémoration du 8 mai, aucun enfant de l'école n'était présent, malgré la demande du SIVOS aux enseignants. 17 personnes étaient par ailleurs présentes pour perpétuer ce devoir de mémoire qui, par ces temps si troublés, est indispensable

Aire de jeux : Une réunion sur site et en Mairie est prévue avec les personnes concernées (parents et assistantes maternelles) le vendredi 19 mai 2023 à 18h.

Fleurissement : Cette année, le fleurissement du village sera réduit et réfléchi (changement type de fleurs) en prévision des travaux Rue de la Liberté et des conditions climatiques.

Conseil Municipal : Le prochain Conseil Municipal est prévu le 09 juin 2023 à 18h30 pour désignation du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales du mois de septembre 2023.

Séance levée à 20h30.

Le secrétaire de séance
Christian PONARD

